

Maître Mélanie HERODE
Rue Saint-Pierre, 87-89
7340 Colfontaine

INFORMATIONS NOTARIALES

Service Urbanisme

Référence

MC/RNCU/2023/0493
Entrant : 265265

Agent traitant

Caucheteur Mathias
Ligne directe
065/88.73.87
mathias.caucheteur@colfontaine.be

Chef de Service

Sarah GALLEZ

Directeur

Simon FLASSE

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 06/11/2023 relative à un bien sis **Rue de Petit Wasmes, 182 à 7340 Colfontaine**, cadastré **1e division, section D n°53Y183- 53Z183** et appartenant à/(aux) propriétaire(s) ci-dessous, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Liste des propriétaires :

La(les) parcelle(s) est(sont) située(s) en : **zone d'habitat (1D0053/00Y183), zone d'aménagement communal concerté (1D0053/00Z183), zone d'habitat (1D0053/00Z183)**, au plan de secteur de Mons-Borinage;

La(les) parcelle(s) est(sont) située(s) en **Zone d'habitat (1D0053/00Y183), Zone d'habitat (1D0053/00Z183), Zone d'intérêt paysager (1D0053/00Z183), sous zone d'habitat de la cité de l'Argère (1D0053/00Z183)**, au Schéma de Développement Communal

La(les) parcelle(s) est(sont) située(s) en le territoire, ou la partie du territoire communal, où le guide communal d'urbanisme approuvé par le Conseil Communal du 24/06/2003 et du 18/11/2003 et réputé approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 23/02/2004 est applicable.

La(les) parcelle(s) est(sont) située(s) en **zone d'assainissement collectif (1D0053/00Y183) zone d'assainissement collectif (1D0053/00Z183)** au Plan d'Assainissement par Sous Bassin Hydrographique de la Haine;

Considérant que le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un lotissement.

La(les) parcelle(s) n'est(ne sont) pas concernée(s) par un droit de préemption.

La(les) parcelle(s) n(ne)'est(sont) pas reprise(s) dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

D'après les données du PASH en notre possession, la parcelle **1D0053/00Y183** est actuellement raccordable à l'égout.

La parcelle **1D0053/00Y183** bénéficie d'un accès à une voirie potentiellement équipée en eau, gaz, électricité, etc... Les conditions plus précises de raccordement sont à vérifier auprès des fournisseurs et distributeurs concernés.

La(les) parcelle(s) se situe(nt) le long d'une voirie (asphalte) pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

La parcelle :

- n'est pas située dans un des périmètres de site à réaménager ;
- n'est pas située dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- n'est pas située dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- n'est pas située dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- n'est pas inscrite sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine ;
- n'est pas classée en application de l'article 196 du même Code ;
- n'est pas située dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code ;
- n'est pas localisée dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code ;
- n'est pas située dans un site Natura 2000 ;
- n'est pas située dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement ;
- est située dans une zone à contrainte karstique : craie du crétacé au sens de l'article D.IV.57, 3° ;**

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols.

Aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour.

La(les) parcelle en cause a(ont) fait l'objet d'un ou plusieurs permis d'urbanisme délivré(s) après le 01/01/1977 :

➤ **Permis d'urbanisme n° PU 2012/48 délivré (Octroi Collège le 20/06/2012) à Monsieur et Madame [redacted] (53079D0053/00Z183|53079D0053/00Y183) visant à Extension et transformation d'une habitation**

La(les) parcelle(s) en cause n'a(ont) fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation ;
La(les) parcelles(s) en cause n'a(ont) fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;
La(les) parcelles(s) en cause n'a(ont) fait l'objet d'aucun permis unique ;
La(les) parcelles(s) en cause n'a(ont) fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ;
La(les) parcelles(s) en cause n'a(ont) fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°1 ;
La(les) parcelles(s) en cause n'a(ont) fait l'objet d'aucun permis de location ;

Informations complémentaires

- La(les) parcelles(s) n(ne)'est(sont) pas traversée(s), longée(s) par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ; ;
- Ni arbre ni haie remarquable.

Remarques

- En ce qui concerne les constructions sur la(les) parcelles(s), aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis.
- La(les) parcelles(s) pourrai(en)t être grevée(s) d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE TECTEO RESA...).
- Il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D.IV.4, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme
- Il existe des règles relatives à la péremption des permis.
- L'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

A Colfontaine, le 07/03/2024

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

P. RETIF

M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme